

## **Procédure de consultation**

### **Département fédéral de l'économie**

#### **Loi fédérale sur Promotion Suisse**

Le Conseil fédéral propose de rassembler, au sein d'une unique organisation pluridisciplinaire, toutes les institutions de la Confédération ayant un mandat légal de communication à l'étranger. Présence Suisse, Suisse Tourisme et LOCATION Switzerland seraient alors transférés vers un établissement de droit public de la Confédération encore à créer. Promotion Suisse sera une organisation disposant de la taille et des moyens requis pour mieux faire connaître les atouts de la Suisse à l'étranger.

Date limite: 21 décembre 2006

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Effingerstrasse 27, 3003 Berne, téléphone 031 322 28 33, fax 031 323 12 12  
[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

31 octobre 2006

Chancellerie fédérale